

*Date de dépôt : 30 mars 2022*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite de M. Diego Esteban : Renoncement au vote électronique : quels effets sur la participation aux votations et aux élections ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 25 février 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Il y a de cela bientôt trois ans, le Conseil d'Etat a pris la décision de mettre fin à l'exploitation des systèmes permettant le vote par voie électronique à Genève. Au-delà des enjeux techniques et financiers qui sous-tendent cette décision, celle-ci a impacté le mode d'expression démocratique d'une partie de la population qui avait pris ses habitudes dans ce domaine.*

*Fort de ces considérations, je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :*

- Comment le vote électronique a-t-il influencé les modes d'expression de la volonté démocratique lorsque cette option était disponible ?*
- Comment les chiffres de la participation aux votations et élections ont-ils évolué, depuis leur état 5 ans avant l'apparition de cet outil jusqu'à aujourd'hui ?*
- En particulier, quel est l'impact de cette décision sur la participation des Genevoises et des Genevois de l'étranger ?*
- Cette évolution suit-elle une tendance pouvant être constatée dans d'autres cantons également ou à l'échelle romande, voire fédérale ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat vous prie de trouver la réponse à la Q3887-A.

Pour rappel, le vote électronique a été utilisé dans le canton de Genève pour la toute première fois le 19 janvier 2003 dans la commune d'Anières. Ce canal de vote a ensuite été « inauguré » en Suisse, lors d'une votation fédérale, le 26 septembre 2004. Ce dernier a été par la suite suspendu de 2005 à 2008 dans le canton de Genève. Enfin, la dernière utilisation du vote en ligne dans notre canton a eu lieu le 19 mai 2019.

Ce canal de vote a été utilisé 58 fois depuis 2003. Sur ces 58 utilisations dans le canton (51 pour des votations et 7 pour des élections), ce canal de vote n'a été proposé que six fois à l'ensemble du corps électoral genevois, à trois reprises pour des votations (15 mai 2011, 27 mai 2011 et 14 octobre 2012) et trois fois également pour des élections (l'élection de la Cour des comptes le 4 novembre 2012 et les élections cantonales de 2018 : les 15 avril et 6 mai 2018).

Ce canal de vote, initialement limité par la Confédération à 20% de l'électorat cantonal résident, a été augmenté, sur décision fédérale, à 30% en 2012 et a ainsi permis de l'offrir aux titulaires des droits politiques de 16 communes genevoises<sup>1</sup>. Face au constat d'une faible utilisation du vote électronique par les électrices et les électeurs dans les communes disposant de ce canal de vote complémentaire, le Conseil d'Etat a décidé en 2016 d'un changement de paradigme en donnant la possibilité à celles et ceux qui le souhaitaient de bénéficier de ce troisième canal de vote indépendamment de leur commune de résidence, mais tout en respectant la limite des 30%. L'accès au vote électronique dans le canton de Genève est donc passé d'une logique passive (tous les électeurs et électrices d'une commune « avec vote électronique » disposaient de ce canal supplémentaire, indépendamment de leur appétence pour ce dernier) à une démarche active (inscription volontaire des personnes désirant bénéficier du vote en ligne). Le 19 mai 2019, 52 894 électrices et électeurs étaient inscrits pour pouvoir l'utiliser s'ils le souhaitaient, soit 22,12% du corps électoral résident.

---

<sup>1</sup> Les 16 communes genevoises étaient : Aire-la-Ville, Anières, Avusy, Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Grand-Saconnex, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Vandœuvres.

De 2003 à 2019, il est important de rappeler que, dans la quasi-totalité des scrutins, plus de 70% du corps électoral résident ne disposait pas du canal de vote en ligne quand celui-ci était en vigueur. Il est donc difficile d'identifier, à l'échelle de l'ensemble du canton, une tendance marquée concernant une quelconque influence de ce canal de vote sur la participation cantonale. Les tableaux de participation aux votations (cf. tableau et graphique n° 1) et aux élections (cf. tableau et graphique n° 2) de 1994 à 2022 figurent en annexe à cette réponse. Par ailleurs, à l'échelle de la Suisse, seuls 14 cantons sur 26, au plus fort du vote électronique, proposaient le vote électronique, et pour la plupart, uniquement aux personnes suisses de l'étranger. Seuls les cantons de Genève, Neuchâtel, et par la suite le canton de Saint-Gall, le proposaient aux personnes résidentes.

Pendant toutes les années d'exploitation du vote électronique genevois, la chancellerie d'Etat a mesuré le taux d'utilisation de ce canal de vote qui diffère du taux de participation. En effet, le taux de participation mesure le nombre de personnes ayant le droit de vote qui l'utilisent, alors que le taux d'utilisation mesure, sur le nombre de personnes ayant voté, combien l'ont fait avec le canal de vote électronique. De 2012 à 2016, ce canal était en moyenne utilisé par 20% des votants avec le système des communes genevoises. Le changement opéré permettant l'inscription à l'ensemble des Genevoises et Genevois (avec la limite des 30%), a permis d'augmenter le taux d'utilisation moyen à près de 54% de 2016 à 2022. Cependant, une hausse du taux d'utilisation ne se traduit pas forcément par une hausse du taux de participation, ce canal de vote remplaçant souvent l'un des deux autres (correspondance ou urne).

L'équipe du Professeur Pascal Sciarini, de l'Université de Genève, relevait dans ses rapport de 2013<sup>2</sup> que « *le taux de participation d'une commune n'est que marginalement influencé par l'introduction du vote par internet* ». Selon eux<sup>3</sup>, « *le vote par internet n'a pas eu l'impact positif que l'on attendait sur la participation électorale* ». Il est toutefois important de nuancer ces observations, car elles portaient sur le modèle des communes disposant du vote électronique, et ne concernaient pas les Suissesses et Suisses de

---

<sup>2</sup> Sciarini Pascal, Cappelletti Fabio, Goldberg Andreas, Nai Alessandro et Tawfik Amal (2013) « *Etude du vote par internet dans le canton de Genève – Rapport final à l'intention de la commission externe d'évaluation des politiques publiques* », 8 février 2013.

<sup>3</sup> Rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) « *Voter par internet : évaluation des effets du vote électronique à Genève* », 8 avril 2013.

l'étranger. En 2021<sup>4</sup>, Adrien Petitpas, Julien M. Jaquet et Pascal Sciarini ont relativisé les constats des rapports de 2013. Dans cette nouvelle étude qui a analysé les données genevoises de 2008 à 2016, il apparaît qu'il y aurait un léger impact du vote électronique sur la participation d'une partie de la catégorie des personnes abstentionnistes ou votant de manière occasionnelle. Ils ont relevé une légère augmentation de la participation, lorsque le vote électronique était à disposition, pour les personnes nées avant 1990 ou les hommes qui ne votent pas ou votent peu.

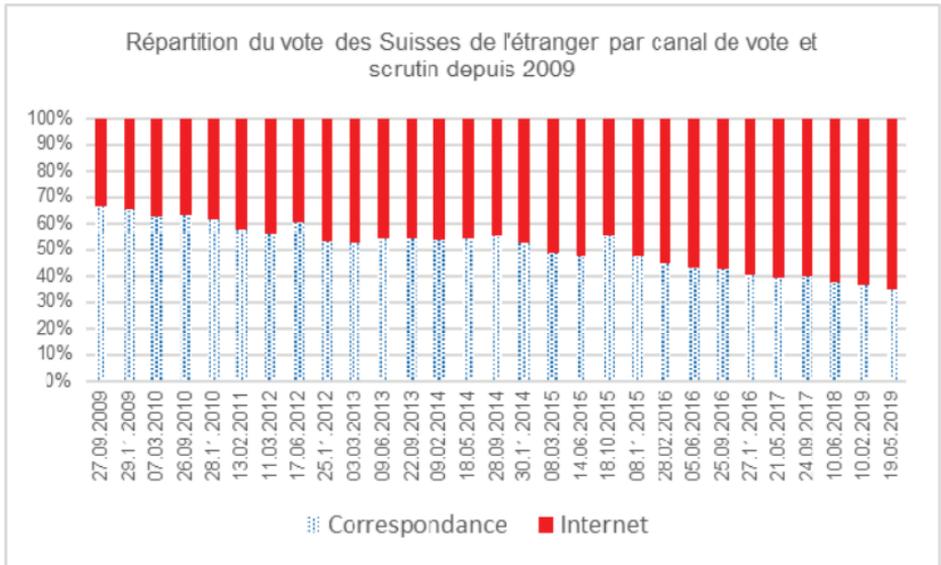
Le droit de vote électronique pour les Genevoises et Genevois de l'étranger a été introduit pour la première fois le 3 septembre 2009. En 2014, 100% de ces électrices et électeurs ont pu disposer du canal de vote en ligne avec la fin de la clause de Wassenaar<sup>5</sup>. Pour les ressortissantes et ressortissants suisses vivant à l'étranger, ce canal de vote était automatiquement proposé, il n'était donc pas nécessaire de s'y inscrire. De 2014 à 2019, le canal de vote électronique était le premier canal de vote utilisé par les Genevoises et Genevois de l'étranger lorsque ceux-ci prenaient part à un scrutin. Le graphique ci-dessous montre la part du vote électronique chez les votants suisses de l'étranger.

---

<sup>4</sup> Petitpas Adrien, Jaquet Julien M. et Sciarini Pascal (2021), « *Does E-Voting matter for turnout, and to whom ?* » Electoral Studies, volume 71, Juin 2021.

<sup>5</sup> Fin de la clause de Wassenaar. Cette clause excluait une partie des Suisses de l'étranger en fonction de leur pays de résidence. L'abrogation de cette clause a permis d'offrir le vote électronique à 100% des Suissesses et Suisses de l'étranger rattachés à un canton qui offrait ce canal de vote. Plus d'informations sur

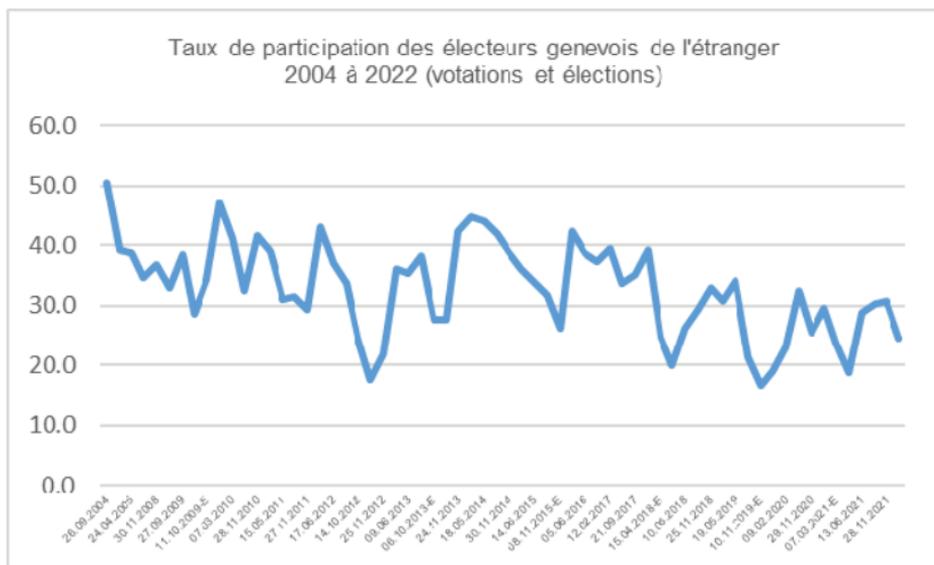
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-51947.html>



Source : OCSTAT – chancellerie d'Etat

La fin du vote électronique s'est traduite par une baisse de participation des Genevoises et Genevois de l'étranger. L'organisation des Suisses de l'étranger (OSE) a publié un communiqué de presse le 21 octobre 2019 au lendemain des élections fédérales de 2019 actant une « chute du taux de participation » des Suisses de l'étranger aux élections fédérales de 2019 en comparaison avec 2015. A l'issue des élections fédérales de 2019, l'OSE a comparé les taux de participation de 2019 des 4 cantons ayant proposé le vote électronique à ceux de 2015 (Bâle-Ville, Lucerne, Neuchâtel et Genève). Il apparaît que la participation des Genevoises et Genevois de l'étranger a baissé de 10,4 points, passant de 31,8% en 2015 à 21,4%<sup>6</sup> en 2019. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de participation des Genevoises et Genevois de l'étranger de 2004 à 2022.

<sup>6</sup> Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), « Chute du taux de participation de la « Cinquième Suisse » aux élections fédérales », communiqué de presse du 21 octobre 2019.



Source : OCSTAT – chancellerie d'Etat

L'évaluation d'un éventuel impact du vote électronique sur les taux de participation n'est pas aisée, les populations concernées variant au fil des années et des scrutins (votations ou élections). Il est difficile de répondre à cette question, car comme cela a été expliqué précédemment, le vote électronique n'a jamais été réellement généralisé à tout le canton en raison de la limite des 30%, hormis six fois depuis 2003. Néanmoins, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) va prochainement publier un rapport analysant l'impact qu'a eu l'abandon du vote électronique sur la participation des Genevoises et des Genevois.

Pour finir, le Conseil d'Etat est conscient que le vote électronique est un canal de vote supplémentaire facilitant l'expression politique, notamment pour les 31 000 Suissesses et Suisses de l'étranger, du canton de Genève et les personnes en situation de handicap.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO

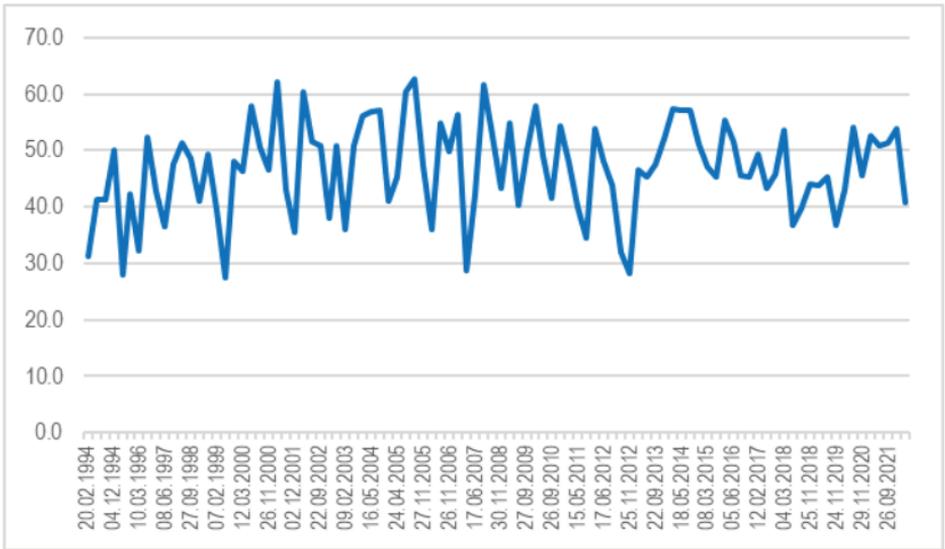
## Taux de participation aux votations fédérales et/ou cantonales depuis 1994

Tableau n° 1 :

Taux de participation aux votations fédérales et/ou cantonales							
depuis 1994	En %						
20.02.1994	31.3	26.11.2000	46.7	24.02.2008	61.6	30.11.2014	51.1
12.06.1994	41.3	04.03.2001	62.2	01.06.2008	52.6	08.03.2015	47.2
25.09.1994	41.3	16.06.2001	43.0	30.11.2008	43.3	14.05.2015	45.4
04.12.1994	50.0	02.12.2001	35.6	08.02.2009	54.8	28.02.2016	55.4
12.03.1995	27.9	03.03.2002	60.3	17.05.2009	40.4	05.06.2016	51.6
25.06.1995	42.4	02.06.2002	51.5	27.09.2009	50.0	25.09.2016	45.7
10.03.1996	32.3	22.09.2002	50.8	29.11.2009	57.8	27.11.2016	45.4
09.06.1996	52.4	27.10.2002	38.1	07.03.2010	49.1	12.02.2017	49.4
01.12.1996	42.7	24.11.2002	50.9	26.09.2010	41.6	21.05.2017	43.2
08.06.1997	36.6	09.02.2003	36.1	28.11.2010	54.3	24.09.2017	45.9
28.09.1997	47.6	18.05.2003	50.8	13.02.2011	47.8	04.03.2018	53.6
07.06.1998	51.4	08.02.2004	56.1	15.05.2011	40.0	10.06.2018	36.9
27.09.1998	48.5	16.05.2004	56.8	27.11.2011	34.5	23.09.2018	39.7
29.11.1998	41.0	26.09.2004	57.1	11.03.2012	53.8	25.11.2018	44.1
20.12.1998	49.4	28.11.2004	41.1	17.06.2012	48.1	10.02.2019	43.8
07.02.1999	39.6	24.04.2005	45.4	23.09.2012	43.8	19.05.2019	45.3
18.04.1999	27.4	05.06.2005	60.5	14.10.2012	31.9	24.11.2019	36.8
13.06.1999	48.0	25.09.2005	62.6	25.11.2012	28.3	09.02.2020	43.1
12.03.2000	46.3	27.11.2005	47.4	03.03.2013	46.5	27.09.2020	54.1
21.05.2000	58.0	21.05.2006	36.1	09.06.2013	45.4	29.11.2020	45.6
24.09.2000	50.6	24.09.2006	54.8	22.09.2013	47.5	07.03.2021	52.7
		26.11.2006	49.9	24.11.2013	52.2	13.06.2021	50.8
		11.03.2007	56.4	09.02.2014	57.4	26.09.2021	51.3
		20.05.2007	28.8	18.05.2014	57.2	28.11.2021	54.0
		17.06.2007	42.4	28.09.2014	57.1	13.02.2022	40.7

Source : OCSTAT – chancellerie d'Etat

## Graphique n° 1 :



Source : OCSTAT – chancellerie d'Etat

## Taux de participation aux élections cantonales et fédérales depuis 1993

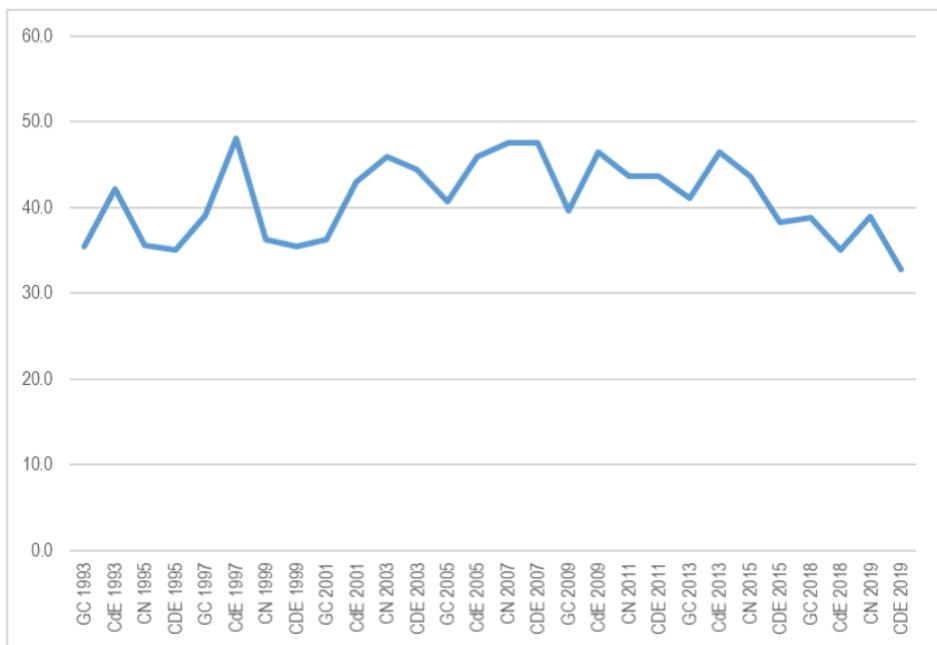
Tableau n° 2 :

Taux de participation aux élections cantonales et fédérales depuis 1993	
	En %
GC 1993	35.4
CdE 1993	42.1
CN 1995	35.6
CDE 1995	35.0
GC 1997	39.1
CdE 1997	48.1

CN 1999	36.3
CDE 1999	35.4
GC 2001	36.3
CdE 2001	43.0
CN 2003	45.9
CDE 2003	44.4
GC 2005	40.7
CdE 2005	45.9
CN 2007	47.5
CDE 2007	47.5
GC 2009	39.6

CdE 2009	46.4
CN 2011	43.7
CDE 2011	43.7
GC 2013	41.1
CdE 2013	46.4
CN 2015	43.6
CDE 2015	38.3
GC 2018	38.8
CdE 2018	35.0
CN 2019	39.0
CDE 2019	32.8

Source : OCSTAT – chancellerie d'Etat

**Graphique n° 2 :****Légende :**

GC = Grand Conseil

CdE = Conseil d'Etat

CN = Conseil National

CDE = Conseil des Etats

Source : OCSTAT – chancellerie d'Etat